

# Le Saint-Sulpicien

Décembre 2023 - N°17

## Le mot du maire

Chers Saint-sulpiciennes et Saint-sulpiciens,

Comme chaque année, la rentrée a été riche en animations et occasions de rencontres organisées par notre Comité des Fêtes et grâce à ARESULP qui a organisé un programme musical à la hauteur de son vingtième anniversaire !

Les membres du Conseil municipal ont en commun de s'investir au service de tous, parfois associés à d'autres habitants : je salue notamment le travail réalisé en octobre par Mathieu Gouirand soutenu par Stéphane Tomas (qui a aimablement prêté un camion grue) et son fils Nathan ont encore une fois nettoyé le toit de notre église des fientes de pigeons.

J'évoquerai également la cérémonie du 11 novembre qui était organisée cette année encore conjointement avec Mauchamps et Saint-Yon. Depuis que nos trois communes ont décidé de partager les célébrations patriotiques, cette mutualisation assure plus d'adhésion ! De plus, cette année, à l'initiative d'Élisabeth Schmitt, notre village a proposé une exposition dans la salle des fêtes consacrée à la place de la femme dans la société française durant la Grande Guerre.

Nous serons donc bientôt à la fin de cette année 2023.

Chacun de nos foyers va s'affairer aux traditionnels préparatifs. Le Repas des Aînés a eu lieu mardi 12 décembre. Celles et ceux qui ont opté pour le panier gourmand découvriront cette année une sélection de produits locaux essonniers. Un grand merci là encore aux membres de la Commission Communale d'Action Sociale qui s'est activée à cette organisation !

Je me réjouis aussi par avance de vous retrouver à l'occasion de la Cérémonie des Vœux du maire, vendredi 26 janvier 2024, organisée à nouveau au sein de la Communauté du Chemin Neuf.

Viendra ces prochaines semaines, l'heure de la préparation du budget 2024 et du bilan de l'exercice en cours. Nos capacités vont être engagées, entre autres, dans un plan pluriannuel destiné à la restauration de notre église. Nous vous le détaillerons prochainement.

Pour vous transmettre de façon rapide les informations, vous aurez certainement constaté, qu'au-delà de nos panneaux d'affichage et mots glissés dans les boîtes aux lettres, nous utilisons préférentiellement, désormais les canaux digitaux (site Internet et Facebook) en plus de ce bulletin municipal.

Enfin, puisque l'hiver est devant nous, souvenez-vous, qu'en soutien à notre agent polyvalent Christophe, l'entretien des trottoirs incombe à chaque riverain, et qu'il est demandé à chacun de nettoyer, désherber, déneiger et protéger du verglas les trottoirs au droit de sa propriété.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et prenez soin de vous !

Fidèlement,

Olivier Petrilli

## SOMMAIRE

### ACTUALITÉS

Finances de la commune p. 2-3

Composter : une nécessité p. 4

Les Journées Européennes du Patrimoine p. 5

Page d'histoire : Marcelle Semmer p. 6

### VIE COMMUNALE

Exposition : La femme dans la société française 1914-1918 p. 7

Évènements de mars à décembre 2023 p. 8-13

Etat-civil p. 12

Conseils municipaux p.14-15

INFOS PRATIQUES p. 16





## Finances de la commune

Nous avons chacun reçu notre taxe foncière et nous avons tous constaté une augmentation.

D'une part, après la revalorisation de 3,4% de la valeur des propriétés en 2022, l'Etat a procédé cette année à une augmentation de 7,10% de cette valeur cadastrale servant de base au calcul de la taxe foncière.

De plus, une nouvelle taxe a été instaurée pour 2023 par la Communauté de communes : la taxe GEMAPI pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

D'autre part, malgré l'engagement électoral du Conseil municipal de ne pas augmenter les taux des impôts communaux, ces taux ont été uniformément augmentés de 9.1% passant de :

- 27,55% à 30,06% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 41,33% à 45,10% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 7,30% à 7,97% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Il est vrai que ces augmentations ne relèvent pas de mesures populaires !

Cependant :

- La situation économique nationale et internationale a entraîné une forte hausse des coûts que nous subissons, notamment sur l'énergie (gaz, électricité).

Budget 2022 : 16 000 € - Budget 2023 : 32 000 €

- L'accélération de l'inflation a conduit le gouvernement à procéder à la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique. Nous avons dû assumer cette obligation nationale au niveau de notre commune en augmentant les frais de personnel.

Budget 2022 : 172 900 € - Budget 2023 : 189 263 €

- La Communauté de communes a été amenée à ajuster les attributions de compensation que nous lui devons en échange des compétences et services apportés et que nous ne serions pas par ailleurs en mesure de supporter seuls. Mais cet ajustement a fortement impacté notre budget.

Budget 2022 : 9 121 € - Budget 2023 : 20 865 €

Nous devons faire face à toutes les hausses de ces dépenses obligatoires mais, en revanche, les ressources que nous pouvons attendre de l'Etat, elles, vont en diminuant d'année en année.

Ainsi, Il est important de vous informer que les dotations attribuées par l'Etat (en particulier la Dotation Globale de Fonctionnement) sont en partie liées à l'évolution de la population de la commune.

Et, en 5 ans, le nombre d'habitants en résidence principale selon l'INSEE est passé de 323 habitants à 273 habitants, soit une baisse de 50 habitants, ce qui est conséquent pour notre village !

De fait, la dotation de l'Etat est passée de 23 911 € en 2018 à 7 588 € en 2023. Il y a 10 ans, en 2013, cette dotation s'élevait à 53 144 €.

Pour toutes ces raisons évoquées (hausse de nos dépenses de fonctionnement et recettes qui n'augmentent pas suffisamment), l'équilibre du budget 2023 nous a donc amenés à mettre en place ces augmentations sur les impôts, ce qui n'avait pas été fait depuis 25 ans.

Nous vous rappelons, cependant, que la taxe d'habitation sur les résidences principales est désormais supprimée pour tous.

Le dernier levier qui s'offre à nous pour accroître nos recettes serait de majorer davantage la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

En effet, depuis la fin du mois d'août, l'Etat a classé Saint-Sulpice-de-Favières, au même titre que 15 autres communes de l'Essonne, dans une zone marquée par une tension immobilière caractérisée par la proportion élevée de logements affectés à l'habitation autres que ceux affectés à l'habitation principale par rapport au nombre total de logements.

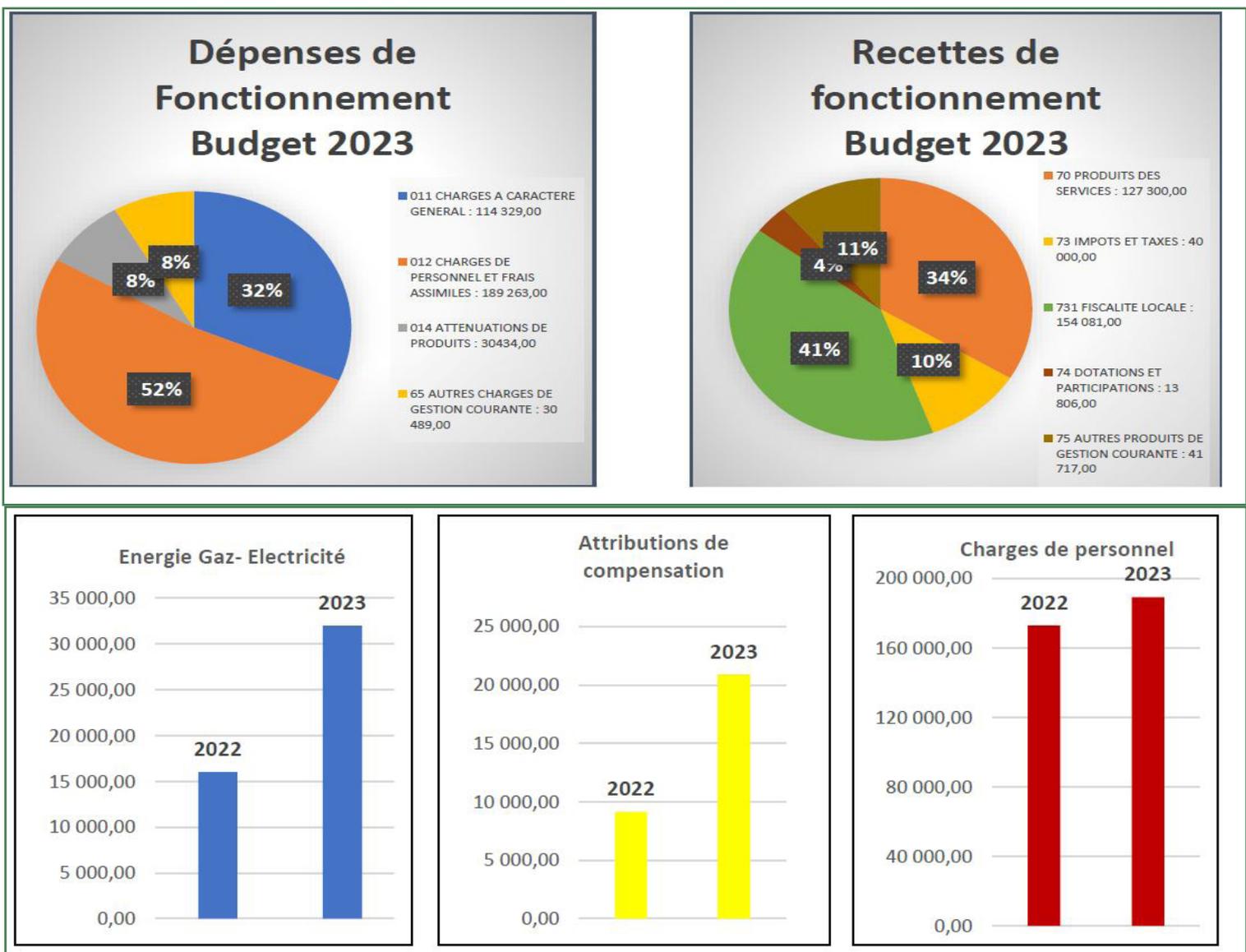
En clair, la part des résidences secondaires s'avère être trop importante dans notre village (25 résidences secondaires pour 125 résidences principales, soit 20%).

Ce classement de l'Etat nous autoriserait maintenant à augmenter jusqu'à 60% la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour le prochain budget de 2024 la majorité de l'équipe municipale s'est prononcée contre en refusant cette mesure.

En conclusion, le budget 2024 s'annonce donc épineux.

Nous devons nous adapter aux contraintes liées à l'évolution de notre société tout en continuant à faire du mieux possible et à œuvrer pour maintenir l'équilibre financier de notre village.



## Composter : une nécessité !

### LE COMPOST OBLIGATOIRE AU 1er JANVIER 2024

Dès le 1er janvier 2024, chaque usager devra trier ses bio déchets à la source. Conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage (AGEC), la Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire nous imposant le recyclage et la mise en place de nouvelles filières, il nous faudra donc composter !

Autrement dit, il ne faudra plus déposer ses déchets de cuisine dans la poubelle des ordures ménagères. Le tri des bio déchets concernera aussi bien les particuliers que les professionnels.

A cet effet, la Communauté de communes "Entre Juine et Renarde" vous convie à des séances de sensibilisation au compostage. Après une introduction aux bases du compostage, vous recevrez dans ce cas un composteur de 400 litres pour votre domicile. Des sessions de formation se sont déjà déroulées depuis quelques semaines.

Les prochaines auront lieu les lundis 16 février et 11 mars 2024. Inscriptions obligatoires : [dechets@ccejr.org](mailto:dechets@ccejr.org)

Projet soutenu par

Entre Juine et Renarde

Région Île de France

Entre Juine et Renarde

## LE COMPOST, C'EST LE MOMENT !

La Communauté de communes œuvre à la réduction de vos déchets. Il est temps de composter !

### 2 SESSIONS DE DISTRIBUTION AVEC ENCORE DE LA PLACE EN 2024

<b>LUNDI 26 FEVRIER 2024</b> <b>19H</b> SIEGE DE LA CCEJR	<b>AU CHOIX :</b> COMPOSTEUR BOIS 400L COMPOSTEUR PLAST. 400L
<b>LUNDI 11 MARS 2024</b> <b>19H</b> SIEGE DE LA CCEJR	<b>AU CHOIX :</b> COMPOSTEUR BOIS 400L COMPOSTEUR PLAST. 400L

Siège de la CCEJR : 2 rue des hêtres pourpres - 91580 Etréchy

QUANTITE LIMITEE PAR SESSION

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

RESERVEZ-MOI

contact:dechets@ccejr.org

## Les Journées Européennes du Patrimoine !

Les monuments et lieux culturels ont ouvert leurs portes les 16 et 17 septembre dernier pour la 40ème édition des Journées Européennes du Patrimoine. Pour cette occasion, des panneaux d'exposition décrivant notre patrimoine bâti communal ont été installés dans les rues devant quelques unes de nos maisons remarquables. Rétrospective en images !



*Maison rurale au 3 rue de Rochefontaine*



*Dépendance agricole au 22 place de l'église*



*Dépendance de maison bourgeoise au 2 rue Rochefontaine*



*Maison de bourg au 12 place de l'église*



*Maison de bourg au 10 rue du four à chaux*



*Maison rurale au 8 rue aux fèves*

# PAGE D'HISTOIRE

## Marcelle SEMMER, une héroïne picarde au cimetière de SAINT-SULPICE-DE-FAVIÈRES.

Naissance : le 17 février 1893 à LIEVIN (Pas de Calais)

Décès : le 20 mars 1964 à SAINT-SULPICE-DE-FAVIÈRES (Essonne)

Orpheline de Léonie LESUR (décédée en 1906) puis de Nicolas SEMMER (décédé en 1911), Marcelle SEMMER vit dans le village de L'ECLUSIER (aujourd'hui ECLUSIER-VAUX) situé entre Amiens et Péronne dans la Somme.

Ce village de 200 âmes, au bord du canal de la Somme, abrite des carrières souterraines de phosphate.

En août 1914 Marcelle a 21 ans, elle prête assistance aux civils les plus vulnérables qui n'ont pas pu fuir devant l'avancée des allemands. Le 28 août, Marcelle SEMMER lève la passerelle de l'écluse à la manivelle puis jette la clé du mécanisme dans l'eau du canal. Les troupes allemandes sont immobilisées sur l'autre rive jusqu'au lendemain.

Le 29 août elle porte secours aux soldats français blessés réfugiés dans les souterrains ; seize d'entre eux pourront s'échapper en habits civils. Elle est alors arrêtée par les allemands qui la condamnent à mort sur le champ. Par deux fois, à l'occasion de bombardements, elle réussit à échapper au peloton d'exécution. Elle est légèrement blessée le 30 septembre 1914.

Le 13 décembre 1914, le général Joseph BARET, la fait chevalier de la Légion d'Honneur, Marcelle est alors la plus jeune légionnaire.

En août 1915, elle est décorée de la Croix de Guerre 1914-1918. Le 15 octobre 1916, Marcelle quitte la Picardie pour entrer à l'école d'infirmières de l'Hôpital de la Salpêtrière à PARIS.

Le 21 janvier 1917 Louis-Lucien KLOTZ, député de la Somme et ancien ministre des Finances, rend hommage à Marcelle SEMMER dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. La presse nationale et internationale (New York Times, New Zeland Herald Tribune...) relaye l'évènement. L'hebdomadaire L'ILLUSTRATION du 27 janvier 1917 met à sa une l'héroïne de L'ECLUSIER en uniforme blanc d'élève-infirmière avec ses deux décorations (Voir ci-contre le fac-similé de la couverture)

A partir de juin 1918 elle devient infirmière puis surveillante à l'hôpital BEAUJON. Entre les deux guerres, Marcelle SEMMER célibataire élève ses deux neveux Martial et Marceau GROSSEMY.

En janvier 1941 elle s'engage dans le réseau de résistance parisien TURMA-VENGEANCE, ce qui lui vaudra la médaille commémorative des services volontaires de la FRANCE LIBRE.

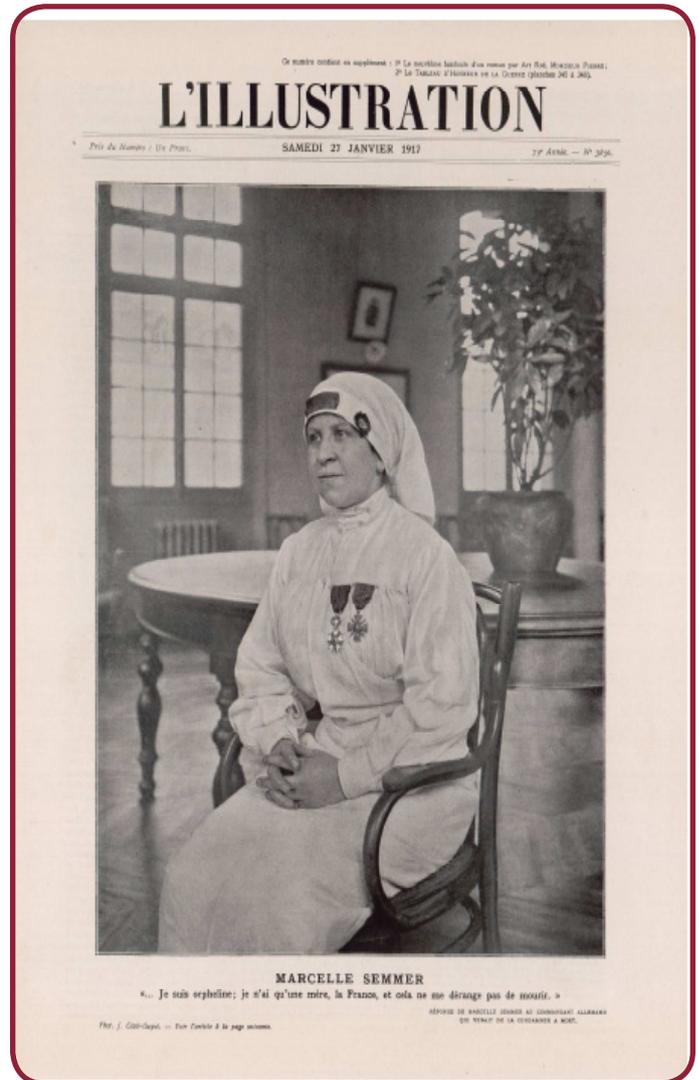
A sa retraite de l'Assistance Publique, elle s'expatrie au Québec pour épauler une congrégation qui se consacre aux plus démunis. En 1963 Marcelle SEMMER rentre en France au service du Père André ROYON, curé de Saint-Sulpice-de-Favières.

Elle meurt dans notre village le 20 mars 1964 à 71 ans et c'est Ginette CHAUVY qui déclare son décès en mairie.

En 2008 Jean-Marc BINOT, publie chez FAYARD « Héroïnes de la grande Guerre ». Les pages 91 à 105 de cet ouvrage, consacrées à Marcelle SEMMER « l'ange libérateur de L'ECLUSIER », ont largement inspiré les lignes qui précèdent.

Le 11 novembre 2009 Pierre LE FLOC'H, alerté par sa petite-nièce, rend hommage à notre héroïne qui repose dans le vieux cimetière de notre village (A gauche près de l'entrée 4ème rangée, 2ème position, en « P 96 »).

Le 4 novembre 2023 Olivier PETRILLI, salue la mémoire de Marcelle SEMMER à l'occasion du vernissage de l'exposition « Les femmes dans la société française de 1914-1918 » qui mentionne la célèbre infirmière.



# LA VIE COMMUNALE



« Debout, femmes françaises [...] !  
Remplacer sur le champ du travail  
ceux qui sont sur le champ de bataille. »  
René Viviani, président du Conseil, août 1914

## LA FEMME DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE 1914.1918

DANS UN PAYS OÙ PLUS DE 8 MILLIONS D'HOMMES SONT MOBILISÉS, LA FEMME GÈRE LE FOYER ET OFFRE SA FORCE DE TRAVAIL AUX SIENS ET À SA PATRIE DEVENANT UN EXEMPLE DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

**L'allocation journalière** attribuée par le gouvernement aux épouses de mobilisés n'est que de 1,25 Franc et de 50 centimes par enfant : **elle ne compense pas la perte du salaire du mari.** Le kilo de pain étant de 40 centimes et le kilo de viande de 1,50 Franc, s'impose la nécessité de travailler pour des raisons économiques mais aussi sociales.

**Participer à l'effort de guerre est en effet un devoir perçu comme indispensable** pour toutes les couches de la population. L'emploi féminin n'est alors que peu toléré par les ouvriers, excepté dans les secteurs de l'habillement, du textile et de l'alimentation. Cependant, **nombre d'emplois masculins vont se féminiser.**

Toutes vivent dans l'attente du retour dans le cadre des permissions. D'une durée de 7 à 8 jours en principe, à partir de juin 1915 seulement, ces moments de retrouvailles sont souvent différés. Le moment du départ, très appréhendé, remet en question la fidélité de chacun.

Au-delà des stéréotypes des munitionnettes et des infirmières, **l'épouse devient remplaçante**, auxiliaire durant 52 mois, dans un contexte éprouvant ébranlant les familles, les couples, la vie publique, l'économie. **Les femmes acquièrent une certaine autonomie, voulant :**

« vivre autrement, décider de leurs choix :  
elles osent avoir des projets, amoureux ou professionnels »  
(Michelle Perrot)

Dans une société en guerre, l'abnégation doit être démontrée dans tous les domaines : les employées, les ouvrières, les commerçantes, les agricultrices touchent des salaires médiocres pour des journées de 10 ou 11 heures, alors qu'elles doivent pallier l'absence des hommes, s'occuper des enfants, après avoir fait la queue devant les commerces.

**Frustrations, privations et sacrifices** sont les termes à retenir principalement pour qualifier la condition des femmes durant la Grande Guerre.

Dans un pays patriarcal et inégalitaire, où la femme est encore considérée comme une mineure à vie, sans droit de vote, **la réalité de sa vie quotidienne doit être rappelée afin de restituer sa mémoire.**

(Sources : in Françoise Thébaud - « La femme au temps de la guerre de 14 », 1994)

**Exposition « La femme dans la société française en 1914-1918 »**  
réalisée et prêtée par l'Historial de la Grande Guerre.  
Informations sur [www.historial.fr](http://www.historial.fr)  
Sauf mention contraire, tous les visuels sont issus des collections de l'Historial de la Grande Guerre.

**HISTORIAL** de la Grande Guerre  
Pérenne - Thierval | Somme

**somme**

## Exposition «La place de la femme dans la société française pendant la période 1914-1918»

Cette manifestation, ouverte au public du 4 au 12 novembre, a été réalisée en partenariat avec l'Historial de la Grande Guerre, association à laquelle nous adressons nos plus vifs remerciements.

Agricultrices, ouvrières, infirmières, institutrices, ménagères, marraines de guerre, les femmes ont joué un rôle primordial en participant très activement à l'effort de guerre.

Nous pouvons saluer leur grand courage et leur engagement.

Le contexte de l'époque leur offre de commencer à s'émanciper et à accéder à plus d'autonomie.

Cependant, la démobilisation des soldats à la fin de la guerre oblige les femmes à reprendre, pour la plupart, leur place d'avant-guerre.

De fait, les revendications féminines n'ont pas touché la majorité des femmes.

Les françaises devront attendre 1944 pour que le droit de vote leur soit accordé et 1945 pour qu'il soit appliqué la première fois.

Enfin, la Loi du 13 juillet 1965 autorisera les femmes mariées à ouvrir un compte bancaire en leur nom et à travailler sans le consentement de leur mari.

# LA VIE COMMUNALE



**Village propre le 19 mars 2023**



**Fête de la nature le 15 avril 2023**



**Bel été 2023 organisé par la CCEJR - Cinéma en plein air dans la cour de l'école «Les Tilleuls» le 8 juillet 2023**



**Fête de la musique le 30 juin 2023**



# LA VIE COMMUNALE



**Fête du village les 1er, 2 et 3 septembre 2023**



**Brocante le 10 septembre 2023**



**Marché gourmand & artisanal le 8 octobre 2023**



**Dégustation du Beaujolais Nouveau le 17 novembre 2023**

# LA VIE COMMUNALE

## Création d'un hôtel à insectes



Mi-novembre, Christophe, notre agent communal, et Mathieu GOUIRAND ont collaboré à la création d'un hôtel à insectes qui se trouve installé désormais à l'entrée du terrain de sports Antoine MAYER.



## C.C.A.S.

## Repas des aînés le 12 décembre et colis de Noël



Les membres de la C.C.A.S. ont organisé cette manifestation et animé des parties de Loto après le déjeuner !



Colis de Noël composé de produits «Made in Essonne»



## Journée du souvenir des victimes de la déportation le 30 avril 2023



## Commémoration du 11 novembre



*Cérémonie à Saint-Sulpice-de-Favières*



*Cérémonie à Saint-Yon en présence d'Alexandre TOUZET, Maire de St-Yon, Thomas GONSARD, Maire de Mauchamps et Olivier PETRILLI, Maire de*

## Cérémonie : Journée de la laïcité

Une cérémonie a eu lieu à Saint-Yon samedi 9 décembre dans le cadre de la journée de la laïcité.

Cette cérémonie a été marquée par un hommage républicain aux professeurs Samuel PATY et Dominique BERNARD et la plantation de l'arbre de la laïcité en présence des représentants des 3 villages (A.Touzet, F.Somenzi et T.Gonsard).



# LA VIE COMMUNALE

## Opération nettoyage des rives de toitures de l'église



**NAISSANCE** : Valëtyna FOULIARD, le 11 janvier 2023

### **DECES** :

Mme Monique PRUGNARD, le 4 janvier 2023 à 94 ans. Elle a illustré le panneau décrivant le mobilier de l'église écrit par Simone RIVIÈRE (A droite en entrant).

Mme Inès LUISETTI, née MOGENDALE, le 19 mars 2023. Notre doyenne nous a quitté 3 jours avant ses 101 ans. La salle des fêtes avait été baptisée à son nom pour son centième anniversaire !

M. François FORTIN, le 03 avril 2023 à 84 ans. Trésorier de l'ARESULP pendant 10 ans, il écrivait un livre sur l'histoire de notre village qu'il aimait passionnément.

Mme Graziella MADRIGAL, le 15 mai 2023 à 76 ans, n'habitait pas le village mais accompagnait musicalement toutes les messes du père Patrick.

### **NOUVEAUX HABITANTS** :

M. Vincent TUCOULOU-TACHOUERES et Mme Annie BOURGEOIS, 3 chemin du Néflier

M. Raphaël D'ANGOLA et Mme Cassandre LE ROC'H, 5 chemin de la Procession

M. Julien GEFFROY et Mme Ophélie RAVENEL, 9 chemin des grands Jardins

M. et Mme REUSSARD Michaël, 1 route de RIMORON

M. et Mme MAIRESSE Kévin, 21bis rue du Four à Chaux

Mme Marie-Laure DAVIGO, 1 route de Guillerville



## Rentrée des classes 2023

Notre village dépend d'un regroupement pédagogique intercommunal pour les classes de maternelle et d'élémentaire.

La rentrée des classes a eu lieu lundi 4 septembre 2023 et a accueilli cette année :

A l'école maternelle «les Tilleuls», 48 élèves, dont 8 Saint-sulpiciens, répartis de la façon suivante :

- 18 en petite section
- 19 en moyenne section
- 11 en grande section

Aurélia BURGEVIN, Directrice-Enseignante prend en charge 24 élèves (dont 18 de petite section et 6 de moyenne section) et Amélie BRITEAU, 24 élèves (dont 13 en moyenne section et 11 en grande section).

A l'école élémentaire du Rail à St-Yon, 97 élèves, dont 5 Saint-sulpiciens, répartis de la façon suivante :

Margaux SALZANO accueille 22 élèves (11 en grande section et 11 en CP).  
Diane VAYSSIERE et Sarah HALLAK se chargent de 24 élèves (18 en CE1 et 6 en CE2).  
Sandrine GEAY prend en charge 26 élèves (9 en CE2 et 17 en CM1) et Katia SACHOT 25 élèves (12 en CM1 et 13 en CM2).

***Cette année, une quatrième classe a été créée à l'école du Rail avec 11 élèves de grande section (9 de St-Yon et 2 de Mauchamps) et 11 élèves de CP.***

## DELIBERATIONS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

### Conseil municipal du 17 décembre 2022

#### Affaires communales :

- Compte-rendu décision n°2 : Attribution de la distinction honorifique de « Citoyen d'Honneur de la commune de Saint-Sulpice-de-Favières » à Monsieur BRATH Lionel (facteur).
- Compte-rendu décision n°3 : Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune à partir du 28 octobre 2022.

#### Finances :

- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2023.
- Approbation de la décision modificative n°2 :
  - Dépenses/recettes de fonctionnement 51 054,00€
  - Dépenses/recettes d'investissement 26 128,00€

#### Intercommunalité :

- Modification des statuts de la Communauté de communes "Entre Juine et Renarde" :
  - Approbation du transfert de la compétence « Etude, développement, financement, construction, production, exploitation, vente d'électricité et maintenance de tout système et installation de production d'énergies renouvelables à partir de l'énergie solaire »
  - Approbation de la redéfinition de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs »
- Approbation de la convention de création du service commun pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme
- Approbation de la convention de création du service commun de police municipale intercommunale

#### Personnel :

- Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) grande couronne
- Modification du tableau des effectifs
- Désignation d'un coordinateur pour l'enquête de recensement de l'année 2023
- Désignation d'un agent recenseur pour l'enquête de recensement de l'année 2023

#### Syndicats :

- Approbation de principe d'une délégation de maîtrise d'œuvre au Syndicat de l'Orge pour la réhabilitation du chemin du lavoir dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

#### Urbanisme :

- Approbation de soumettre à déclaration préalable toute division de terrains sur tout le territoire communal afin de conserver un parcellaire et une densité de construction compatibles avec la préservation du cadre naturel des espaces.
- Non exercice du droit de préemption sur la vente de la parcelle A732

### Conseil municipal du 28 mars 2023

#### Finances :

- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 pour les travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement au logement communal situé 7 rue de Rochefontaine à Saint-Sulpice-de-Favières
- Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Essonne pour les travaux de restauration de l'église dans le cadre de la programmation pluriannuelle sur 4 ou 5 ans
- Fongibilité des crédits n°3 : Lecture des crédits effectués en section de fonctionnement :
  - o Diminution de crédits au compte 61558 : -400,00€
  - o Augmentation de crédits au compte 6588 : +400,00€

#### Intercommunalité :

- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 9 mars 2023 (CLECT)
- Compte-rendu du rapport d'activités 2021

#### Syndicats :

- Approbation d'une convention de principe de maîtrise d'œuvre au profit du syndicat de l'orge pour la réhabilitation d'un chemin classé PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pédestre et équestre) avec les communes de Saint-Sulpice-de-Favières et Breux-Jouy
- Élection de M. Olivier PETRILLI délégué suppléant au SIARCE suite à la démission de M. Mathieu GOUIRAND

#### Urbanisme :

- Abrogation de la délibération n°33/2022 relative à l'instauration d'une déclaration préalable dans le cadre de divisions de terrains
- Approbation de soumettre à déclaration préalable les divisions de terrains en zones UA et UB afin de préserver la qualité du patrimoine historique, les milieux naturels et les paysages de la commune
- Non exercice du droit de préemption sur la vente des parcelles B349 et B352
- Non exercice du droit de préemption sur la vente de la parcelle A638

# LA VIE COMMUNALE

## DELIBERATIONS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX (suite)

### Conseil municipal du 4 avril 2023

#### Affaires générales :

- Compte-rendu de la décision n°1 :

#### Finances :

- Approbation du compte de gestion de la commune :  
o Excédent global de clôture au 31/12/2022 de **108 509,11 €**

#### Approbation du compte administratif de la commune :

o Résultat cumulé de fonctionnement en excédent au 31/12/2022 : 214 313,73€  
o Résultat cumulé d'investissement en excédent au 31/12/2022 : 72 870,46€

#### • RÉSULTAT GLOBAL AU 31/12/2022 : 287 184,19€

- Affectation du résultat - exercice 2022 :  
o En section de fonctionnement, excédent au 31 décembre 2022 de 214 313,73€ (R002)  
o En section d'investissement, excédent au 31 décembre 2022 de 72 870,46€ (R001)  
- Fixation des taux des impositions directes locales pour l'année 2023 :  
o 30,06 % : Taxe foncière sur les propriétés bâties  
o 45,10 % : Taxe foncière sur les propriétés non bâties  
o 7,97 % : Taxe d'habitation sur les résidences secondaires  
- Attribution de subventions : Amicale des Anciens Combattants (150€) – Amicale des Sapeurs-Pompiers (150€) – Comité des Fêtes (2 000€) – Savaren (150€) – Caisse des Ecoles (3 000€)  
- Fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections  
- Adoption du Budget Primitif 2023 :  
o Section de fonctionnement : 591 217,73€  
o Section d'investissement : 352 239,19€

#### Urbanisme :

- Approbation de la modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme (P.L.U.)

### Conseil municipal du 9 juin 2023

- Elections du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales. Candidats : Olivier PETRILLI (pour le délégué), Lydie PEYROTTE, Frantzy SOMENZI, Mathieu GOUIRAND et Sylvie TOMAS (pour les suppléants).

- Délégué : M. Olivier PETRILLI
- 1er suppléant : Mme Lydie PEYROTTE
- 2ème suppléant : Mme Sylvie TOMAS
- 3ème suppléant : M. Frantzy SOMENZI

### Conseil municipal du 11 juillet 2023

- Elections des 3 suppléants pour les élections sénatoriales. Candidats : Lydie PEYROTTE, Frantzy SOMENZI, Mathieu GOUIRAND et Sylvie TOMAS.

- 1er suppléant : Mme Lydie PEYROTTE
- 2ème suppléant : M. Frantzy SOMENZI
- 3ème suppléant : Mme Sylvie TOMAS

### Conseil municipal du 3 novembre 2023

#### Affaires communales :

- Renouvellement de la convention SACPA pour la fourrière animale  
- Renouvellement et actualisation du contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel entre la commune et GRDF

#### Finances :

- Compte-rendu sur le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « RODP » qui s'élève en 2023 à 308€.

#### Intercommunalité :

- Approbation de la modification des statuts de la Communauté de communes "Entre Juine et Renarde et approbation du transfert de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire »  
- Approbation de la convention de mise à disposition des agents de police municipale intercommunale

#### Syndicats :

- Approbation de la convention de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du chemin PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pédestre et équestre) et pour la protection des zones humides avec le Syndicat de l'Orge et la commune de Breux-Jouy  
- Approbation de l'adhésion au Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS) au titre de la compétence « mobilité électrique » définie comme compétence « relative aux infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)  
- SIREDOM : Compte-rendu du rapport d'activité et rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022  
- SIARCE : Compte-rendu du rapport d'activité pour l'année 2022

#### Urbanisme :

- Non exercice du droit de préemption sur la vente de la moitié indivise en pleine propriété de la parcelle A509

# LA VIE COMMUNALE

## Agenda :

Ramassage des sapins de Noël : Les habitants qui souhaitent que leur sapin soit collecté à leur domicile sont priés de le déposer devant chez eux lundi 15 janvier 2024 tôt le matin ou la veille au soir.

### Voeux du Maire :

Vendredi 26 janvier 2024 à 19h00 dans les locaux de la Communauté du Chemin Neuf, 1 route de Guillerville.

La cérémonie de la remise des prix des Papilles d'Or 2024 s'est déroulée lundi 13 novembre 2023 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne.

A cette occasion, le restaurant «Le Saint Louis» a de nouveau été récompensé de 2 Papilles d'or dans la catégorie «Restauration Gastronomique» en présence d'Elisabeth SCHMITT, 1ère adjointe.

Le Conseil municipal adresse ses plus chaleureuses félicitations à Hervé Rambault et à Clément Bouldoires.



# INFOS PRATIQUES

## Horaires de la mairie et de l'Agence Postale

	<u>matin</u>	<u>après-midi</u>
lundi	9h à 12h	Fermé
mardi	9h à 12h	14h à 17h
mercredi	9h à 12h	14h à 16h
jeudi	9h à 12h	14h à 18h
vendredi	Fermé	Fermé
samedi	10h30 à 12h	Fermé

Tél. : 01 64 58 42 33

[mairie@saint-sulpice-de-favieres.fr](mailto:mairie@saint-sulpice-de-favieres.fr)

Site internet <http://saint-sulpice-de-favieres.fr>

Facebook :

<https://www.facebook.com/Mairie Saint-Sulpice-de-Favières>

## NUMEROS UTILES

### NUMEROS D'URGENCES

Gendarmerie ou Police : **17**

SAMU : **15**

Pompiers : **18**

N° urgence depuis un téléphone portable  
**112**

SOS médecins Essonne : **0826 88 91 91**

Centre anti poison : **01 40 05 48 48**

Femmes victimes de violences conjugales  
: **3919**

Enfance en danger : **119**

### SERVICES DE GARDE

Médecin : **116 117**

Pharmacien : **3237**

Dentiste : **118 200**

Vétérinaire : **118 400**

Directeur de la publication : Olivier PETRILLI

Rédaction : La secrétaire générale de mairie - Les Conseillers municipaux

Imprimeur : B-print à Breuillet

Crédits Photos : Mairie, Commission Communication